

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 19 SEPTEMBRE 2023

DELIBERATION 2023 116

Objet : Création des budgets annexes Eau Potable et Assainissement des eaux usées

Séance du dix neuf septembre deux mille vingt trois à dix-huit heures trente.

Présents (65) :

Francis AMPEN - Antony GAUTIER - Brigitte GALLI - Arnaud DEVILLEZ - Gaëlle LEFEVRE - Sophie SPATOLA - Christophe LEGROIS - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Didier PELISSIER (Suppléant) - Delphine LEBLANC (Suppléante) - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Nathalie SAELENS (Suppléante) - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Valentin BELLEVAL - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL - Philippe DUHAMEL - Florence BRISBART - Audrey SCHERRIER - Gaëli DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Catherine DEPELCHIN - Pascal DECOOPMAN - Jean-Luc CAPPAERT - Samuel BEVER - Dominique WALBROU - Jean-Michel PLAETEVOET - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Roger LEMAIRE - Marie SANDRA - Pascal CODRON - Rebecca ELSENS - Fabrice DELANNOY - Thierry DEHONDT - Joël VERMEULEN - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Dominique VAESKEN - Stéphanie FENET - Eddie DEFEVERE - Jean-Jacques DEWYNTER (Suppléant) - Jean-Pierre BATAILLE - Jean-Luc BARET - Dorothée DEBRUYNE - Mark MAZIERES - Pierre-Louis RUYANT - Cindy SCHRAEN - Eric SMAL - Laurence BARROIS - Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

Procurations (12)

Gilles DEVIENNE à Christophe LEGROIS - Marjorie VANDENBERGHE à Gaëlle LEFEVRE - Pierre GRANDGENEVRE à Antony GAUTIER - Bernard DENTENER à Valentin BELLEVAL - Sophie ANDRE à Florence BRISBART - Didier TIBERGHEN à Jérôme DARQUES - Yves DELFOLIE à Nathalie DEBOUDT - Franck MEURILLON à Roger LEMAIRE - Jean-Luc DEBERT à Serge LACONTE - Céline INGELAERE à Jean-Pierre BATAILLE - Joël DEVOS à Dorothée DEBRUYNE - Anne VANPEENE à Emidia KOCH

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 77

Secrétaire de séance : Sophie SPATOLA

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 19 SEPTEMBRE 2023

DELIBERATION 2023 116

Objet : Création des budgets annexes Eau Potable et Assainissement des eaux usées

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral modifiant les statuts de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure en vue de la prise de compétences Eau et Assainissement des eaux usées au 31 décembre 2023 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

Vu le visa du comptable public,

La CCFI dispose actuellement de 7 budgets : Budget Principal, Portage de Repas, Zones d'Activités Economiques, Gestion des SPIC (inutilisé à ce jour), Office de Tourisme Intercommunal, Prestations de services, Service de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères.

Dans le cadre de la prise des compétences « Eau » et « Assainissement des eaux usées » au 31 décembre 2023 et dans le périmètre des communes de la CCFI non-adhérentes au SIDEN-SIAN, il est nécessaire de procéder à la création de quatre nouveaux budgets relevant de la nomenclature M49.

Ces quatre nouveaux budgets correspondent à :

- la compétence Eau potable pour la commune d'Hazebrouck (budget HT) ;
- la compétence Assainissement des eaux usées (assainissement collectif) pour la commune d'Hazebrouck, assujettie à la TVA (budget HT) ;
- la compétence Assainissements des eaux usées (assainissement collectif) pour la commune de Steenvoorde, non assujettie à la TVA (budget TTC) ;
- la compétence Assainissement des eaux usées (assainissement non-collectif) pour ces deux communes, assujettie à la TVA (budget HT).

Il vous est proposé :

- de créer au 1^{er} janvier 2024 un budget annexe portant sur la compétence eau potable qui sera dénommé « Service eau potable ». Ce budget sera assujetti à la TVA (gestion HT) et entrera dans le champ d'application de la l'instruction budgétaire et comptable M49,
- de créer au 1^{er} janvier 2024 un budget annexe portant sur la compétence Assainissement des eaux usées pour la commune d'Hazebrouck qui sera dénommé « Service Assainissement eaux usées Hazebrouck ». Ce budget sera assujetti à la TVA (gestion HT) et entrera dans le champ d'application de la l'instruction budgétaire et comptable M49.
- de créer au 1^{er} janvier 2024 un budget annexe portant sur la compétence Assainissement des eaux usées pour la commune de Steenvoorde qui sera dénommé « Service Assainissement eaux usées Steenvoorde ». Ce budget ne sera pas assujetti à la TVA (gestion TTC) et entrera dans le champ d'application de la l'instruction budgétaire et comptable M49.

- de créer au 1^{er} janvier 2024 un budget annexe portant sur la compétence Assainissement des eaux usées – non-collectif qui sera dénommé « Service public d'assainissement non-collectif ». Ce budget sera assujéti à la TVA (gestion HT) et entrera dans le champ d'application de la l'instruction budgétaire et comptable M49,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les documents afférents.

Vote :

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

La Secrétaire de séance



Sophie SPATOLA

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 19 septembre 2023,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

